

Séance  
extraordinaire  
16 septembre  
2013

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU SEIZIÈME (16<sup>e</sup>)  
JOUR DU MOIS SEPTEMBRE DEUX MIL TREIZE (2013) À COMPTER DE 19 h  
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire,  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6,

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membre du personnel-cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

**13.09.507**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur général et greffier adjoint rédige le procès-verbal. Tous forment le corps complet du conseil municipal.

**13.09.508**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Approbation du réaménagement organisationnel suite au décès de monsieur Yves Sénéchal.

**DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

4. Autorisation du 2<sup>e</sup> versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli au comité organisateur de la Fresqu'Ô Fête.
5. Approbation de la formation du comité organisateur de la Fresqu'ô Fête.

## **FINANCES**

6. Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux (rue Maisonneuve).
7. Autorisation de versement de don.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

8. Approbation de l'entente entre la Ville de Mont-Joli, le Syndicat des employés (ées) municipaux de la Ville de Mont-Joli et monsieur Steve Lapointe concernant le double emploi.
9. Approbation pour l'octroi d'un poste temporairement dépourvu - responsable aquatique à madame Lise Bossé.
10. Autorisation de formation à monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement et à l'entretien.
11. Autorisation de formation à monsieur Steve Lapointe, inspecteur en bâtiment.

## **LOISIRS**

12. Autorisation de pont payant au profit de l'unité Domrémy de Mont-Joli pour la grande guignolée des médias.
13. Appui de la Ville de Mont-Joli au Club de Soccer dans le cadre du Pacte Rural.
14. Ajout à la résolution 13.04.218 concernant le projet de réfection de terrains par le club de soccer de Mont-Joli.
15. Autorisation à la Maison des familles de Mont-Joli pour l'organisation d'une parade pour la fête de l'Halloween.
16. Autorisation d'embauche de personnel à la piscine Gervais-Rioux.

## **TRAVAUX PUBLICS**

17. Autorisation de paiement – fermeture du dossier 2012 et réception définitive 2013 à la firme Roche Ltée, groupe-conseil, dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.
18. Autorisation de paiement à la firme BPR pour la surveillance de bureau et de chantier et modification à la tuyauterie de lavage des filtres.
19. Autorisation de paiement à la firme Dessau Inc. pour les plans et devis dans le dossier du remplacement du réservoir d'eau potable.
20. Adjudication d'un contrat pour la réfection des fenêtres et bas des murs du Pavillon Lebel.

## **URBANISME**

21. Approbation de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et la MRC de la Mitis concernant la gestion des cours d'eau.
22. Affaires nouvelles.
23. Période de questions.
24. Clôture et levée de l'assemblée.

## ADMINISTRATION

### 13.09.509 APPROBATION DU RÉAMÉNAGEMENT ORGANISATIONNEL SUITE AU DÉCÈS DE MONSIEUR YVES SÉNÉCHAL

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yves Sénéchal était en congé de maladie depuis le 26 mars 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** suite au décès de monsieur Yves Sénéchal survenu le 4 juillet dernier, un réaménagement organisationnel est nécessaire afin de combler les tâches qui lui incombent;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes de greffier et de greffier adjoint sont essentiels pour la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal jugent que le service des communications est primordial et que la Ville a besoin d'une personne responsable de ce département afin de bien informer les citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de travail a été mis en place et que quelques scénarios ont été proposés aux membres du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil tient à privilégier et offrir la possibilité à ses employés de progresser dans l'organisation tout en développant leurs connaissances et compétences;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de procéder aux nominations suivantes : Monsieur Joël Harrisson occupera le poste de greffier en plus de son poste de directeur général, madame Kathleen Bossé occupera le poste de greffière adjointe en plus de son poste d'adjointe à la direction générale et madame Nancy Proulx, ajoutera les communications à ses fonctions de Coordinatrice à la culture et à la vie communautaire en retranchant les activités reliées à la fonction de responsable aquatique. Cette réorganisation est d'une durée de six (6) mois et le prochain conseil municipal déterminera si elle doit être maintenue. Cette réorganisation entrera en vigueur dès le 30 septembre 2013.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 13.09.510 AUTORISATION DU 2<sup>E</sup> VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FRESQU'Ô FÊTE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le 2<sup>e</sup> versement au comité organisateur de la Fresqu'Ô Fête au montant de 5 000 \$ à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli. Une contribution totale de 15 000 \$ était prévue au budget de la Ville alors qu'un premier versement de 10 000 \$ a été remis en février dernier.

### 13.09.511 APPROBATION DE LA FORMATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FRESQU'Ô FÊTE

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de la Fresqu'Ô Fête a tenu une réunion le 11 septembre 2013 et a reformé le comité pour les activités prévues en 2014;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de la Fresqu'Ô Fête à la Ville pour le renouvellement des membres faisant partie du comité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la recommandation du comité de la Fresqu'Ô Fête de nommer les personnes suivantes :

Messieurs Roger Boudreau, Donald Imbeault, Léo Caron, Steve Corneau, Jean-Pierre Labonté et Jean Bélanger. Ces deux derniers seront présents à titre de citoyens impliqués dans ce comité.

Mesdames Ginette Racette, Denise Drouin, Josée Levesque, Nancy Proulx et Édith Thibault.

Le siège du représentant du conseil municipal sera confirmé par le nouveau conseil municipal.

### **FINANCES**

#### **13.09.512 APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX (RUE MAISONNEUVE)**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Mont-Joli approuve les dépenses de 23 316.51 \$ pour les travaux exécutés sur une artère dont la gestion incombe à la Ville, soit la rue Maisonneuve, pour un montant subventionné de 20 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. Les travaux effectués en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention. Les travaux ont été réalisés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

#### **13.09.513 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
École du Mistral	Expo-science 2014	50 \$ et prêt d'équipement
Club Rotary	Souper 70 <sup>e</sup> anniversaire	Pour un maximum de 10 billets à 45\$

#### **13.09.514 RADIATION DE CERTAINS COMPTES À RECEVOIR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3000 47	Municipalité de St-Joseph-de-Lepage	144.31 \$
D 3000 48	Municipalité des Ste-Flavie	154.25 \$
D 3002 15	MRC de La Mitis	28.02 \$
D 3002 46	Plomberie Philippe Guy et fils	12.81 \$
D 3003 27	Comité de gestion du centre communautaire Père André Boutin	220.23 \$
D 7991 00	Chèques NSF – département loisirs	24.50 \$

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **13.09.515 APPROBATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI, LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS (ÉES) MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MONSIEUR STEVE LAPOINTE CONCERNANT LE DOUBLE EMPLOI**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli, le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli et monsieur Steve Lapointe, inspecteur en bâtiment concernant le double emploi. Monsieur Lapointe devra se conformer aux règles concernant le double emploi inscrites audit protocole.

### **13.09.516 APPROBATION POUR L'OCTROI D'UN POSTE TEMPORAIREMENT DÉPOURVU - RESPONSABLE AQUATIQUE À MADAME LISE BOSSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli procède à un réaménagement organisationnel à la suite du décès de monsieur Yves Sénéchal;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nancy Proulx sera libérée d'une partie de ses tâches soient celles de responsable aquatique afin d'assumer celles en communication;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste devient temporairement dépourvu de son titulaire ne dépassant pas une période de six mois;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lise Bossé, employée syndiquée au service des loisirs, est en mesure d'effectuer immédiatement le travail à faire, et pour qui cette affectation constitue une promotion;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Bossé est disponible pour ce remplacement et s'est engagée à l'accomplir en totalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective à l'article 12.03 prévoit une majoration de salaire de 12 % dans le cas où un salarié accepte de remplacer temporairement une personne cadre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'octroi d'un poste temporairement dépourvu pour une période ne dépassant pas six (6) mois à madame Lise Bossé, comme responsable aquatique. Cette dernière continuera d'assumer une partie des tâches de son poste de secrétaire du service des Loisirs. La directrice du service déterminera les tâches qu'elle devra assumer. Ce remplacement débutera le 30 septembre 2013.

**13.09.517           AUTORISATION DE FORMATION À MONSIEUR GILLES GAUDREULT, SUPERVISEUR À L'APPROVISIONNEMENT ET À L'ENTRETIEN**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Gilles Gaudreault à participer à la rencontre du regroupement régional du Bas-Saint-Laurent de l'APSAM (Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail) le 24 septembre prochain à Rimouski. Par la même résolution, le conseil accepte de défrayer les frais d'inscription de 35 \$ ainsi que les frais de déplacement.

**13.09.518           AUTORISATION DE FORMATION À MONSIEUR STEVE LAPOINTE, INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Lapointe a fait une demande de formation donnée par la COMBEQ intitulée « Gestion efficace des plaintes » à la direction des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** ce cours est en relation avec le travail effectué par monsieur Lapointe;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Lapointe à assister à la formation « Gestion efficace des plaintes ». La Ville assumera les frais d'inscription au montant de 260 \$ ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et restauration.

**LOISIRS**

**13.09.519           AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'UNITÉ DOMRÉMY DE MONT-JOLI POUR LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Unité Domrémy responsable de la grande Guignolée des médias à organiser un « pont payant » le jeudi 5 décembre 2013 de 7h30 à 9h, de 11h30 à 13 h 30 et de 15h à 16h.

Les bénévoles s'installeront aux intersections Doucet / Lindsay, Lindsay/Lepage, Sanatorium/Des Érables, et Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

**13.09.520           APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU CLUB DE SOCCER DANS LE CADRE DU PACTE RURAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de soccer de Mont-Joli s'apprête à effectuer un investissement de plus de 400 000 \$ pour la réfection de deux terrains de soccer sur les terrains de la Ville de Mont-Joli à proximité de la piscine Gervais-Rioux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli injecte plus de 120 000 \$, et ce, sans compter le prolongement de l'aqueduc pour le système d'arrosage automatique, la desserte électrique ainsi que des travaux pour faciliter le drainage du terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** ces terrains de soccer profiteront à plus de 350 jeunes de Mont-Joli et des municipalités environnantes de La Mitis, ce qui favorisera leur développement dans ce sport;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli approuve et appuie la demande de financement du Club de soccer de Mont-Joli au pacte rural qui sera bientôt reconduit pour une somme totale de 10 000 \$ soit 5 000 \$ en 2014 et 5 000 \$ en 2015.

13.09.521

**AJOUT À LA RÉOLUTION 13.04.218 CONCERNANT LE PROJET DE RÉFECTION DE TERRAINS PAR LE CLUB DE SOCCER DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission acceptée par le Club de soccer pour la réfection des terrains dépasse les estimations et le budget du Club de soccer;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de soccer sollicite un appui financier supplémentaire et des travaux d'infrastructures par la Ville pour la fourniture d'aqueduc, le drainage et l'alimentation électrique;

**CONSIDÉRANT QUE** ces terrains bénéficieront à toute la communauté ainsi qu'à plusieurs municipalités environnantes;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli autorise une modification au protocole d'entente 2013-02 conclu avec le Club de soccer pour confirmer l'engagement de la Ville de Mont-Joli de réaliser les travaux d'infrastructure pour la fourniture d'aqueduc, de drainage et d'alimentation électrique. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli accepte de hausser son engagement financier de 100 000 \$ à 120 000 \$. Cette somme constitue l'engagement final de la Ville de Mont-Joli dans le projet d'amélioration des surfaces gazonnées et ajout de lumières du Club de soccer de Mont-Joli.

13.09.522

**AUTORISATION À LA MAISON DES FAMILLES DE MONT-JOLI POUR L'ORGANISATION D'UNE PARADE POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser la Maison des familles de Mont-Joli à organiser une parade pour la fête de l'Halloween en collaboration avec la Ville de Mont-Joli.

Le départ aura lieu à la caserne des pompiers sur la rue Lindsay à 13 h 30 pour se rendre à la rue Lepage, de cette rue vers le boulevard Jacques-Cartier jusqu'à la maison des jeunes pour revenir à la caserne par l'avenue de l'Hôtel-de-Ville;

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

13.09.523

**AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Myrka Roussel pour des postes à combler au niveau aquatique. Madame Roussel possède son brevet Croix de bronze. Les conditions de travail prévues à la convention collective s'appliqueront.

## TRAVAUX PUBLICS

**13.09.524      AUTORISATION DE PAIEMENT – FERMETURE DU DOSSIER 2012 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE 2013 À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a présenté la facture 181620 au montant de 3 915.32 \$, plus les taxes, dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage, ladite facture couvrant la période se terminant le 26 juillet 2013 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil d'un montant total de 3915.32 \$, plus les taxes.

**13.09.525      AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME BPR POUR LA SURVEILLANCE DE BUREAU ET DE CHANTIER ET MODIFICATION À LA TUYAUTERIE DE LAVAGE DES FILTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme BPR – Infrastructure a présenté la facture 15034154 au montant de 13 681.92 \$, plus les taxes, dans le projet de la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme BPR-Infrastructure d'un montant total de 13 681.92 \$, plus les taxes pour ce travail.

**13.09.526      AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME DESSAU INC. POUR LES PLANS ET DEVIS DANS LE DOSSIER DU REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Dessau a présenté la facture 86993 au montant de 6 840 \$, plus les taxes, dans le projet du remplacement du réservoir d'eau potable, ladite facture couvrant la période se terminant le 31 août 2013 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Dessau Inc. d'un montant total de 6 840 \$, plus les taxes. Ces travaux sont financés à 50 % par le programme de subvention FCCQ (fonds Chantiers Canada-Québec) volet 1.1 et une partie du retour de la taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013).

**19.09.527      ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES FENÊTRES ET BAS DES MURS DU PAVILLON LABEL.**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres;



**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions sont parvenues au greffe de la Ville à savoir :

- Construction Gides April Inc. :

Fenêtres	11 858.70 \$
Revêtement	8 893.74 \$

- 9034-2882 Québec Inc. :

Fenêtres :	17 481.02 \$
Revêtement :	17 040.38 \$

- Construction Claude Fournier

Fenêtres :	16 048.21 \$
Revêtement :	n'a pas soumissionné

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de l'inspecteur en bâtiment, monsieur Steve Lapointe;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Construction Gides April le contrat conformément à la demande de soumission pour le remplacement des fenêtres et des bas de murs du Pavillon Lebel au montant de 20 752.44 \$ plus les taxes. Cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

## **URBANISME**

13.09.528

### **APPROBATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MRC DE LA MITIS CONCERNANT LA GESTION DES COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 1089 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et la Ville de Mont-Joli conformément aux articles 468 à 469.1 de la Loi sur les cités et Villes pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la MRC de La Mitis et de la Ville de Mont-Joli de conclure une telle entente;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente entre les parties concernant la gestion des cours d'eau. Par la même résolution, le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer cette entente.

**13.09.529      AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucune affaire nouvelle*

**13.09.530      PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée*

**13.09.531      CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 55 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Joël Harrisson  
Greffier adjoint